

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Ministre des Affaires étrangères et du
Développement international
37, quai d'Orsay
75007 Paris

Paris, le 26 septembre 2016

Monsieur le Ministre, *de Jean Marc*

Nous sollicitons votre bienveillante attention sur la situation préoccupante des mineurs palestiniens détenus par les autorités israéliennes.

Le 3 juin dernier, la France accueillait à Paris 28 délégations pour une réunion ministérielle qui était la première étape de l'initiative qu'elle porte pour la paix au Proche-Orient. Cette visite a été l'occasion de marquer le soutien de la France pour relancer un processus de paix israélo-palestinien aujourd'hui dans l'impasse.

Une issue au processus de paix ne semble envisageable qu'au travers du respect des principes fondamentaux du droit international et de l'établissement d'une justice respectueuse des droits humains.

Dans le contexte d'une relance des négociations impulsée par la France, la question de la détention des enfants palestiniens détenus doit à cet égard être centrale afin de garantir un avenir propice à la paix au Proche-Orient.

Les ONG présentes sur le terrain déplorent les multiples violations des droits de l'Homme dont sont victimes les mineurs palestiniens. Ces derniers ne bénéficient en effet pas des droits les plus basiques de la défense tels que l'accès à un avocat lors de leur arrestation et durant les interrogatoires. La présence d'un adulte membre de leur famille n'est pas non plus requise.

Par ailleurs, aucun enregistrement vidéo n'est effectué lors des interrogatoires, alors même que ce mécanisme de surveillance permettrait d'éviter les mauvais traitements dont 75% des mineurs détenus sont les victimes. L'Unicef qualifie en effet les mauvais traitements subis par les enfants prisonniers de « répandus, systématiques et institutionnalisés ».